



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2021 de la commune.

1. Les chiffres clés du budget primitif :

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

Section de fonctionnement

Dépenses	865 612.18 €
Recettes	934 384.00 €
Excédent reporté de 2020	404 800.48 €
Total recettes	1 339 184.48 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 486 921.18 €
Restes à réaliser	113 514.14 €
Solde d'investissement reporté	50 405.68
Total dépenses	1 650 841.00 €
Recettes	1 623 566.47 €
Restes à réaliser	27 274.53 €
Total Recettes	1 650 841.00 €

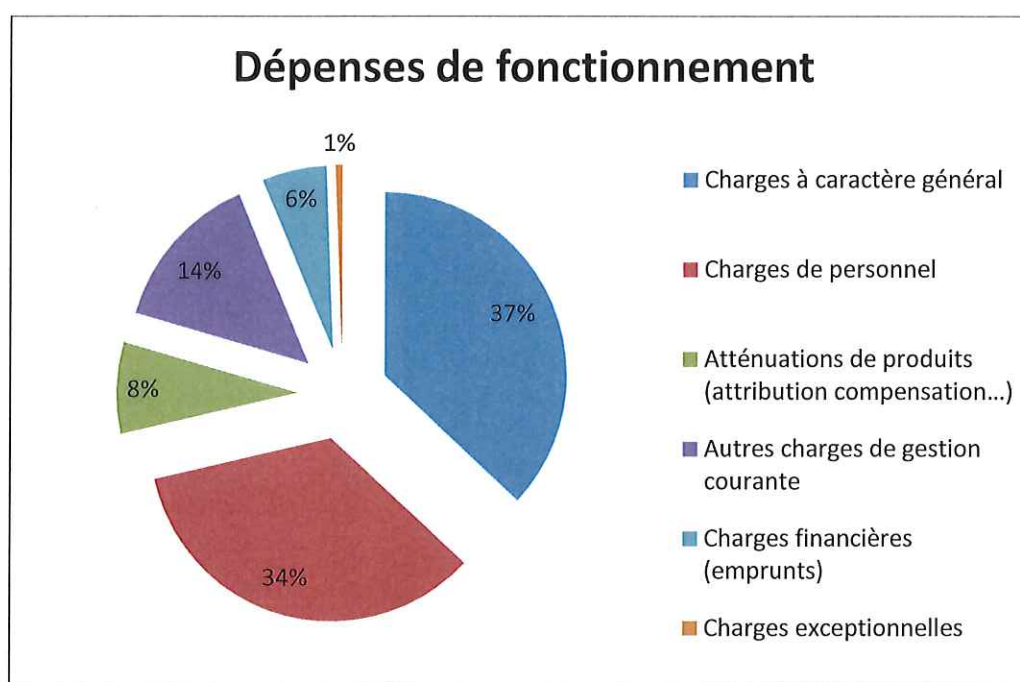
2. La section de fonctionnement :

2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 842 877 € (817 717 € en 2020)

Elles sont composées notamment par :

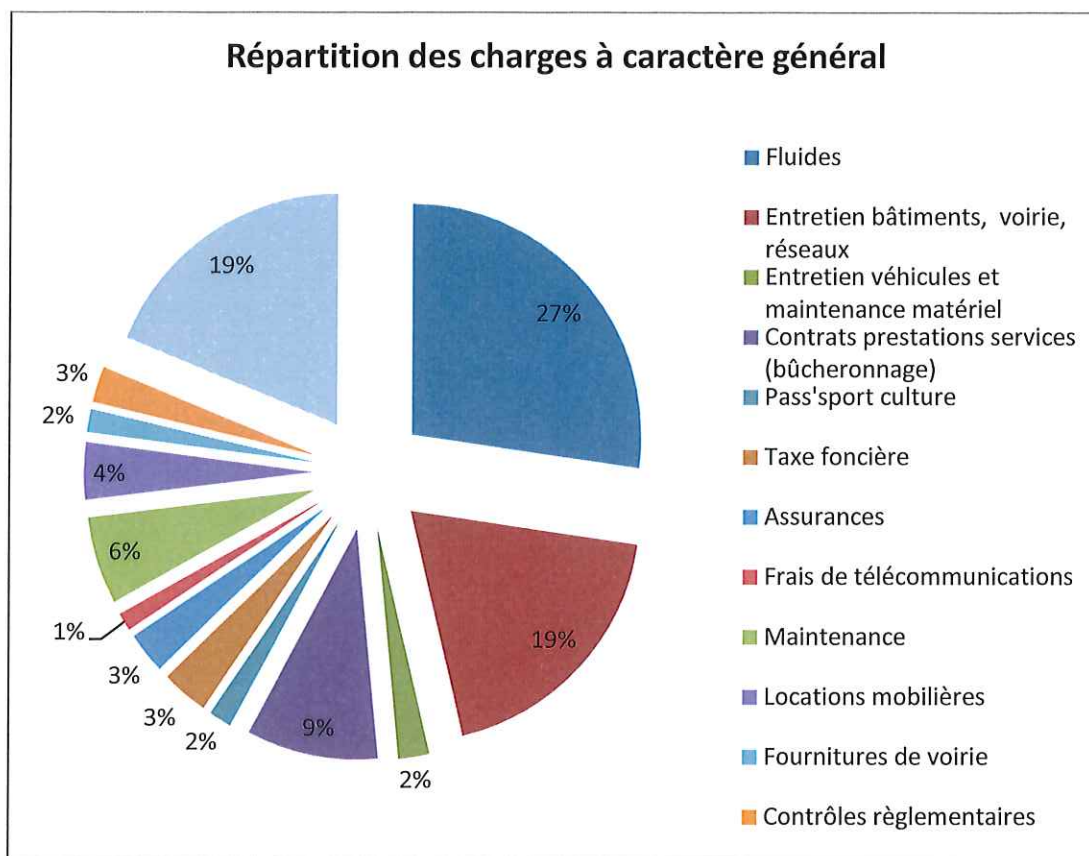
- Des charges à caractère général : 311 200 € (357 277 € en 2020) :
 - Entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...)
 - Entretien de la voirie et des réseaux
 - Financement du pass'sport culture.
 - Règlement de la taxe foncière
 - Produits pharmaceutiques (protections COVID 19)
- Des charges de personnel : 290 660 € (285 500 € en 2020).
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (31 990 €),
- Un reversement au titre des attributions de compensation de 35297 € correspondant entre autres à la contribution au budget du SDIS 2020.
- Les autres charges de gestion courante : 119 990 € (116 010 € en 2020) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (75 000 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (19250 €), au syndicat de la fourrière (1400 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1 950€), les subventions versées aux associations (13000€).
- Les charges financières (emprunts) : 48 200 €, en augmentation par rapport à 2020 (40 000€) car elles intègrent un emprunt nouveau
- Les charges exceptionnelles (titres annulés) (1000 €) et dépenses exceptionnelles liées à l'annulation des mandats concernant les loyers commerciaux en raison de la crise sanitaire (4 000 €)



Les dépenses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 13 045 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 9 960.18 €.

Répartition des charges à caractère général :



A noter cette année :

- Une augmentation des frais de maintenance (19 000 € contre 16 150 € en 2020) liée d'une part à la poursuite de la remise aux normes électrique de tous les bâtiments communaux et d'autre part aux nouveaux équipements (panneaux lumineux, téléphonie, refonte du site internet)
- Une augmentation des frais d'entretien de la voirie (+ 5000 € par rapport à 2020), compte tenu de l'état générale de la voirie.
- Une diminution des frais de télécommunication : 4 000 € (11 500 € en 2020) liée au changement de fournisseur internet et mobile.
- Une diminution des taxes foncières (10 350 € contre 38 450 € en 2020). Cette diminution est due à la diminution de la taxe foncière de la carrière.

2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 923 141 € (906 480 € en 2020).

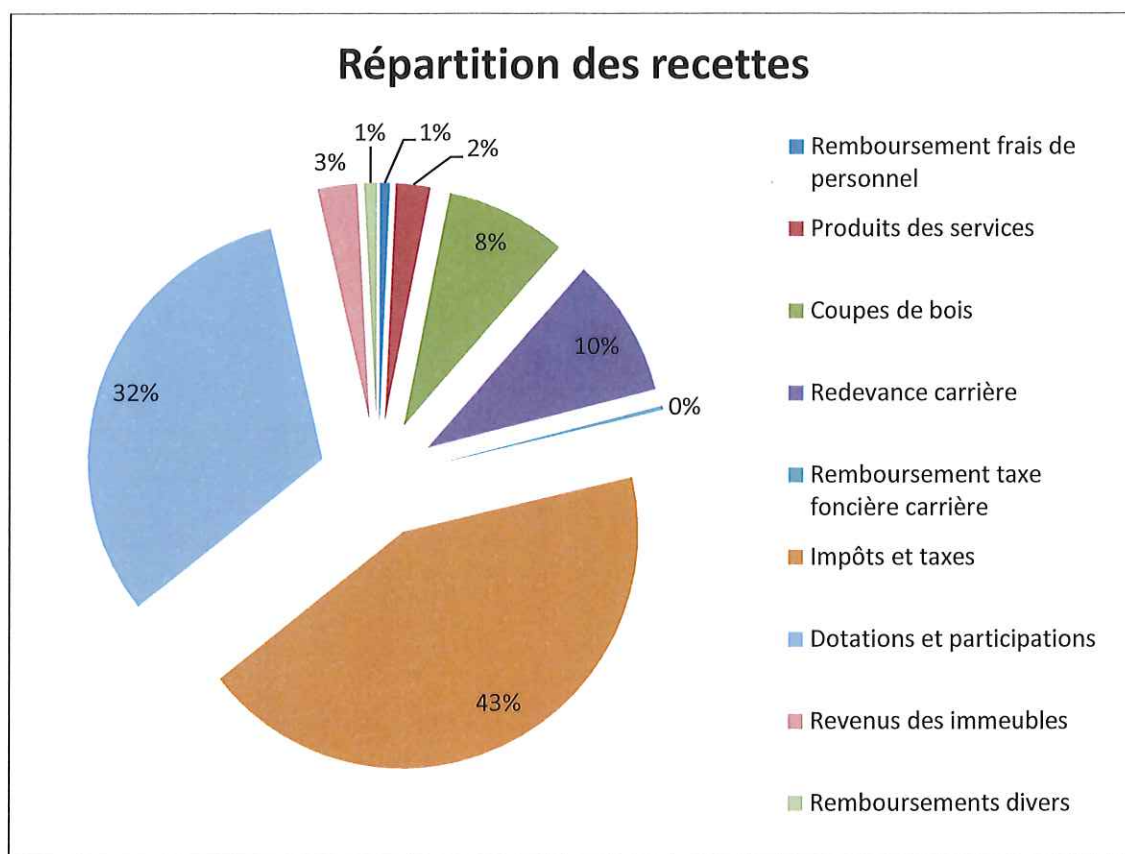
Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 6500 €
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 192 550 € (contre 173 260 € en 2020).

Les revenus de la carrière liés à son activité 2020, passent de 34 430 € à 89 400 €.

- Impôts et taxes : 402 279 € (contre 384 500 € en 2020)
- Dotations et participations : 299 254 € (contre 309 390 € en 2020)

- Revenus des immeubles : 25 580 € (contre 26 940 € en 2020). Une diminution est constatée suite au départ d'un locataire.
- Produits exceptionnels : 8201 € (dont 6100 € pour l'annulation de mandats d'exercices antérieurs)



2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

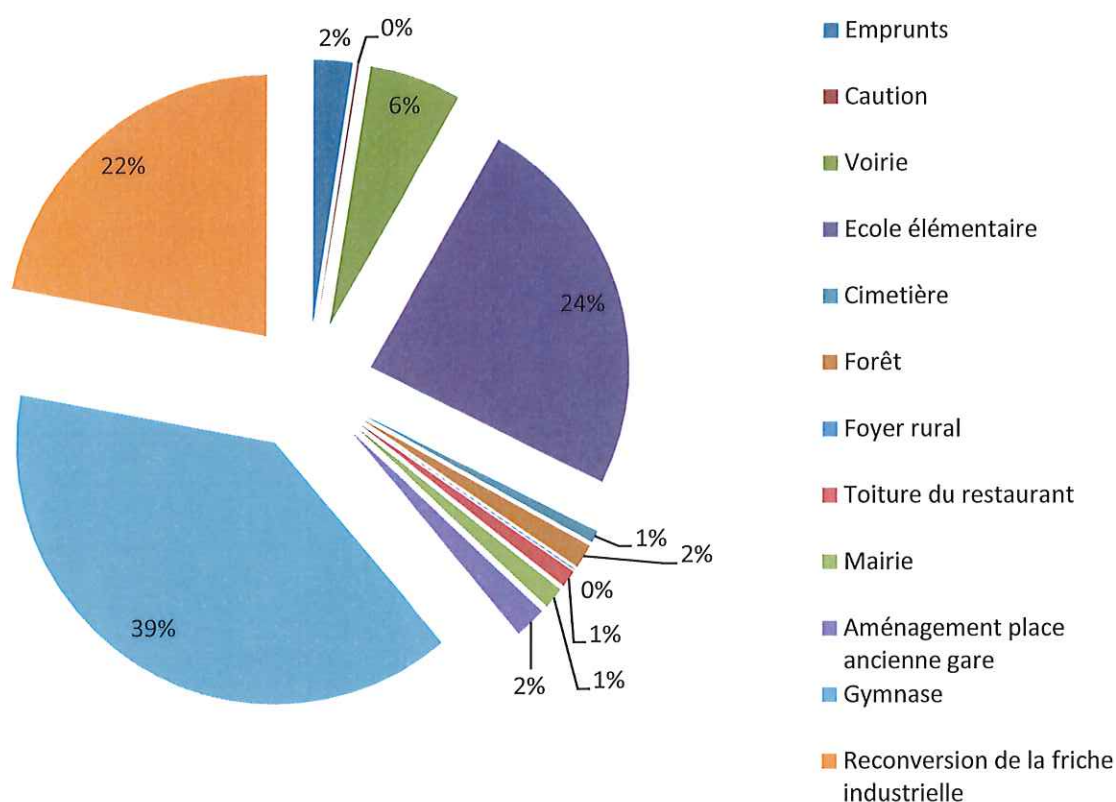
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 486 921.18 € (contre 479 790 € en 2020). Elles comprennent les restes à réaliser 2020 et les nouveaux projets 2021.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 38 000 €
- Le remboursement de cautions reçues : 1 200 €
- La réalisation d'opérations : 1 560 560.14 € réparties comme suit :

Article	Opération	BP + RAR 2021
OPERATIONS		
	10 - VOIRIE	92 688.80 €
2315	Réfection chemin des écoliers	7 000.00 €
2315	Prolongation trottoirs rue de Masevaux	
2315	Reprise affaissements (Dallons, rue de St Nicolas)	10 000.00 €
21538	Eclairage CLSH	2 500.00 €
2158	Vidéo protection	20 188.80 €
21578	Acquisition matérielle :	3 000.00 €
21578	Désherbeuse, compresseur, turbine à neige	
2138	Hangar camion	20 000.00 €
2152	Aménagement de sécurité - Avenue Jean Moulin	30 000.00 €
	18 - CIMETIERE	11 600.00 €
21316	Columbarium	6 500.00 €
21316	Allée	2 500.00 €
21316	Cavernes	2 600.00 €
	22 - FORET	23 825.34 €
2117	Travaux	23 825.34 €
	25 - ECOLE ELEMENTAIRE	384 046.00 €
2031	Etudes rénovation thermique	21 960.00 €
2313	Maitrise d'œuvre	25 500.00 €
2313	Travaux	336 586.00 €
	27 - FOYER RURAL	725.00 €
2313	Accessibilité	725.00 €
	29 - MAIRIE	21 000.00 €
2313	Changement des fenêtres - 2135	17 000.00 €
2183	Matériel informatique	2 000.00 €
2184	Mobilier	2 000.00 €
	30 - GYMNASSE	625 000.00 €
2313	Etudes	226 000.00 €
2313	Travaux	399 000.00 €
	34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE	31 675.00 €
2315	Enrochement	25 000.00 €
2313	Coordination SPS	675.00 €
21732	Branchement eau, électricité, assainissement	6 000.00 €
	38 - RESTAURANT ANCIENNE GARE	17 000.00 €
2135	Réfection toiture	17 000.00 €
	39 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE	353 000.00 €
2111	Acquisition terrain	210 000.00 €
2111	Frais de notaire	17 000.00 €
2313	Etudes dépollution	46 000.00 €
2313	Travaux dépollution	80 000.00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS		1 560 560.14 €

Dépenses d'investissement 2021



2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 012 957.82 € (contre 256 758.47 en 2020). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 51 000 €
- Taxe d'aménagement : 1500 €
- Virement de la section de fonctionnement pour compenser le déficit d'investissement 2020 : 136 645.29 €
- Subventions pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire :
 - o Effilogis : 46 086 €
 - o Etat (DSIL exceptionnelle) : 192 019 €
- Subventions pour l'aménagement d'une aire d'activités multisports :
 - o Europe : 11 092.83 €
- Subventions pour l'installation de systèmes de vidéoprotection sur les bâtiments communaux
 - o Fonds de péréquation la Poste pour la vidéoprotection de l'agence postale : 1 500 €.
 - o DETR : 8 412 €

- Subventions pour la rénovation du gymnase :
 - o Département : 249 088 €
 - o DETR (études) : 19 600 €
 - o Agence nationale du sport : 131 360 €

- Subventions des communes de Leval et Petitefontaine pour les travaux d'investissement réalisés dans l'Eglise et le cimetière en 2020 : 22 953 €

- Amendes de police pour l'aménagement de l'avenue Jean Moulin : 6 000 €

- Dépôt et cautionnement reçus : 250 €

- Fonds de soutien du département pour :
 - o Le remplacement des fenêtres de la Mairie : 7 330 €
 - o La passerelle du vieux château : 7 769.70 €
- Subvention du département pour l'implantation d'une parcelle d'avenir en forêt communale : 2500 €

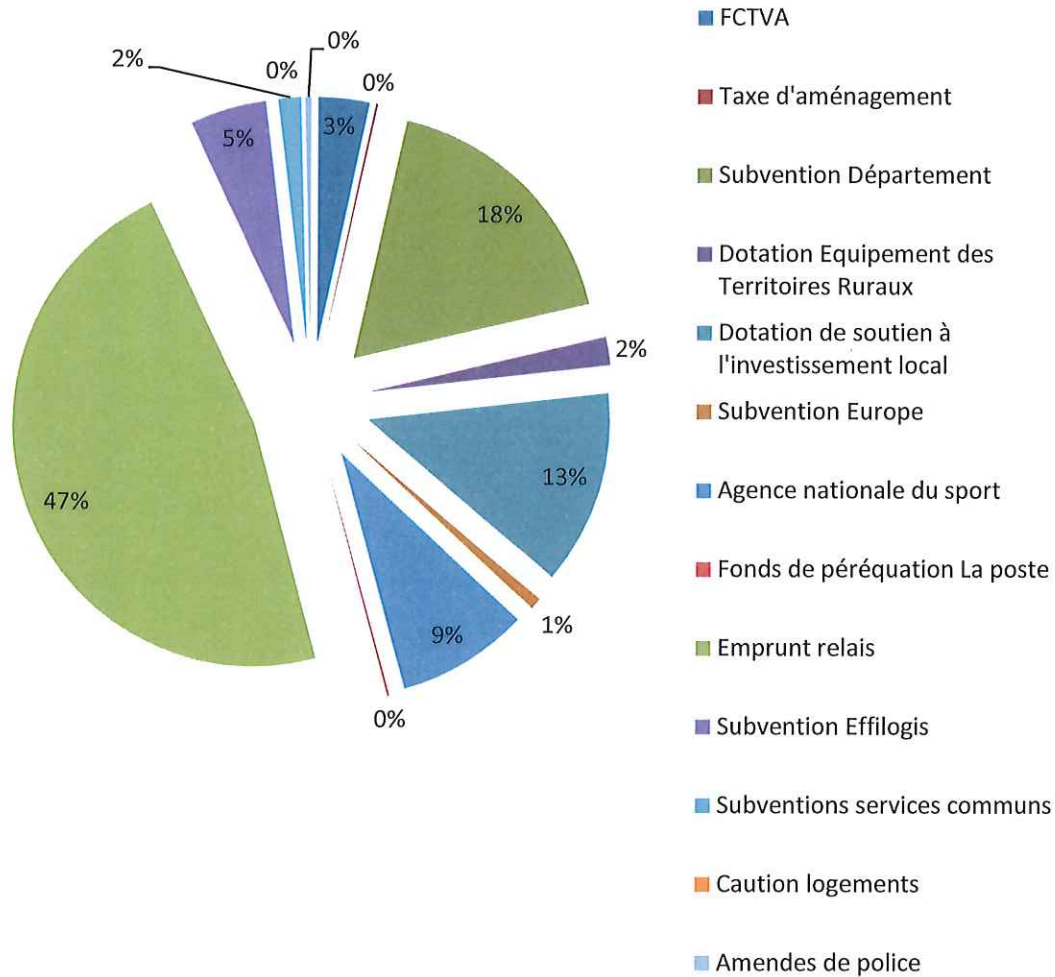
- Un emprunt relais pour couvrir les dépenses de reconversion de l'ancienne friche industrielle dans l'attente de la vente des terrains : 353 000 €

- Un emprunt pour les travaux de réhabilitation du gymnase de 350 000 €.

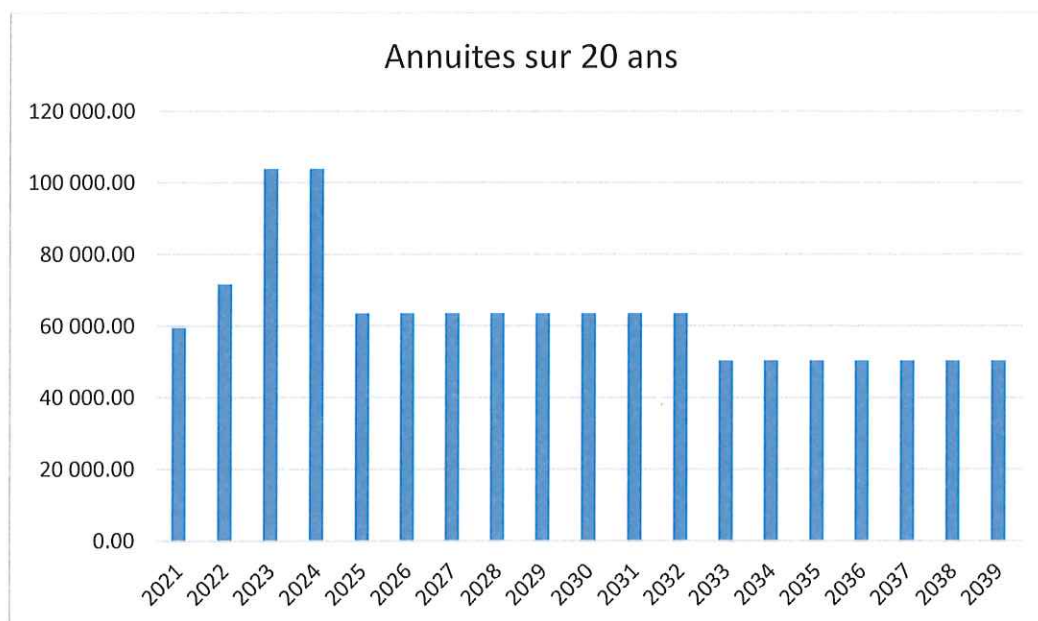
Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

- Des dotations aux amortissements pour un montant de 13 045 €
- Du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 9 690.18 €

Recettes réelles d'investissement



3. Evolution de l'endettement de la commune :



4. Taux d'imposition :

En 2021, les taux communaux des impôts locaux sont fixés comme suit :

- Foncier Bâti 9.91 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %

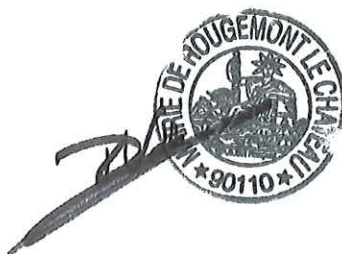
5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 2 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 2 ^e classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) viennent compléter les effectifs du service technique.

Le Maire,



Didier VALLVERDU